Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le mardi *15 septembre 2026* à *19 h 00* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussières et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Yanick Allard, et Martin Langevin sous la présidence de monsieur le maire, Michel Deraspe.

Est également présente madame Lyne Boisvert*, directrice générale,* agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller Jean Précourt, document médical déposé.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 6

01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-09-271 Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyée par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté :

Ouverture de la séance ;
01. Adoption de l'ordre du jour ;
02. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2026 ;
03. Adoption des comptes payés et à payer ;

Période de questions

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

04. Crédit des frais d'intérêts à *Gestion Guillaume Rouillard inc.* et à *Rouillard & frères* à la suite d'une erreur administrative lors de l'envoi de la taxe de mutation;
05. Modification à la résolution n° 2026-04-107 - autorisation d'achat et d'installation d'un système de sécurité pour le bureau municipal ;
06. Refinancement du règlement n° 218-2021, pour un montant de 603 800$ pour la réfection du Rang du Haut-de-la-Rivière qui venait à échéance le 9 décembre 2026 ;
07. Affectation de la réserve de l'Hôtel Traversy inc. pour compenser le paiement relatif au frais de démolition qui ont eu lieu en 2025 ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

08. Autorisation de paiement à *Excavation Gagnon et Frères inc.* pour le décompte progressif #6 des travaux de glissement de terrain du rang de l'Île ;

VOIRIE MUNICIPALE

09. Autorisation de paiement à la *Ferme F & Y (2013) inc.* pour le 2e fauchage des abords des routes ;

10. Octroi de contrat et autorisation de paiement à l'entreprise le *Centre du Ponceau Courval inc.* pour l'achat d'un ponceau situé près du 21, du rang du Petit-Bois ;
11. Octroi de contrat à *Groupe 132 inc.* pour les travaux de remplacement de ponceau situé près du 21, rang du Petit-Bois ;
12. Autorisation accordée à madame Lyne Boisvert, CPA, directrice générale, pour la publication d'un appel d'offres sur SEAO en vue du renouvellement du contrat de déneigement des chemins de notre municipalité ;
13. Autorisation de paiement à *Techni-Consultant inc.* pour l'accompagnement du contrat gré à gré concernant le resurfaçage des rues ;
14. Autorisation de participation à une formation sur le travail sécuritaire en espace clos destinée au personnel de la voirie ;
15. Octroi de contrat et autorisation de paiement à *Vacuum Boisclair* pour le pompage des fonds de bassin de l'usine d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame ;
16. Adoption du budget 2027 de la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François (R.I.E.A.P) ;

HYGIÈNE DU MILIEU

17. Autorisation de paiement à *ICR Expert* pour le nettoyage et l'inspection des conduites et des regards ;
18. Autorisation de paiement à *Techni-Consultant Inc.* pour l'accompagnement du dossier de nettoyage et l'inspection des conduites relativement à l'octroi de contrat de *ICR Expert* ;
19. Demande de M. Françis Labonté – *Construction Labonté inc.* - branchement du lot 5 473 833 au réseau d'aqueduc et d'égout municipal – rue Georges ;
20. Autorisation de paiement à *Stantec Experts-Conseils ltée* pour des études préliminaires et des relevés topographiques pour l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame ;
21. Autorisation de paiement à l'écocentre *ÉCO MP Inc.* pour le troisième versement de l'année 2026 ;
22. Autorisation de paiement à *Techni-Consultant Inc.* pour la démarche découlant de l'attestation assainissement municipal ;
23. Mandat à *Techni-Consultant Inc*, pour l'analyse des demandes de soumission sur SEAO concernant la fourniture de services professionnels en ingénierie soit pour la préparation des plans et devis durant la construction et l'installation des équipements de déphosphatation à la station d'épuration des eaux usées du secteur de Pierreville ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

24. Avis de motion - règlement numéro 275-2026 ;
25. Premier projet de règlement numéro 275-2026 - Modifiant le règlement de zonage n° 160-2017 pour la construction d'un triplex sur la rue Pierre-Hertel ;
26. Autorisation à la directrice générale de publier la vente de terrain du 590, rang du Haut-de-la-Rivière – Autorisation pour appel d'offres au public dans un journal local ;
27. Mandat à *Lafond Ouellet Privé, notaires* pour l'autorisation de signature pour la vente du terrain du 590, rang du Haut-de-la-Rivière et pour que la directrice générale et le maire puissent signer l'acte de vente ;
28. Mandat à *Lafond Ouellet Privé, notaires* pour l'autorisation de signature pour la vente du terrain du 620, rang du Haut-de-la-Rivière et pour que la directrice générale et le maire puissent signer l'acte de vente ;

LOISIRS ET CULTURE

29. Autorisation à Lyne Boisvert, directrice générale à afficher le poste de technicien(ne) en loisirs et en développement de la vie communautaire ;
30. Autorisation de paiement à *Plomberie CG* pour le remplacement des gouttières du Centre communautaire ;
31. Autorisation de paiement et de participation - rencontre d'automne 2026 - Réseau BIBLIO CQLM ainsi que le remboursement des frais de kilométrage ;
32. Octroi de contrat et autorisation de paiement pour le réaménagement du terrain de soccer ;
33. Autorisation de paiement à *Solidel* pour l'achat de bollards et d'un abri solaire au parc Lafrenière ;

---

34. Affaires nouvelles
35. Documents déposés
36. Rapport des rencontres des élus durant le mois
    Période de questions
37. Levée de l'assemblée

02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2026

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire du 18 août 2026*, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,
2026-09-272 Il est proposé par le conseiller Yanick Allard
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire du 18 août 2026* tel que présenté.

03. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 31 août 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,
2026-09-273 Il est proposé par le conseiller Martin Langevin
Appuyé par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je, soussignée, Isabelle Tougas, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2026.

_____
Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Municipalité de PIERREVILLE

Conseil du mois de Septembre **ANNÉE 2026**

Liste des comptes

Déboursés directs

1	10684	Cancellé	- $
2	10685	Métro Rouillard & frères Inc. - Boisson pour fête nationale	3 645,44 $
3	10686	Spec-Tech Inc. - Console Mixer 8 canaux pour le conseil **R-2026-08-255**	2 758,25 $
4	10687	Tessier Récréo-Parc Inc. - Décalque graphique pour jeux d'eau **R-2026-05-151**	3 370,33 $
5	10688	CDTEC Calibration Inc. - Étalonnage du détecteur de gaz **R-2026-08-261**	143,72 $
6	10689	Beaulac Nicole - Divers CCU	250,00 $
7	10690	Boisvert Lyne - Divers CCU	250,00 $
8	10691	Gauthier Serge - Divers CCU	250,00 $
9	10692	Vidal Maurice - Divers CCU	250,00 $
10	10693	Traversy Nathalie - Divers CCU	200,00 $
11	10694	Bussières Josée - Divers CCU	50,00 $
12	10695	Courchesne Tania - Subvention Hockey (Lyam Jutras) (Antoine Jutras)	300,00 $
13	10696	Gamelin Florian - Remboursement client suite à une mise à jour de dossier	3 505,42 $
14	10697	Ferme Réthaise inc. - Remboursement client suite à une mise à jour de dossier	1 350,73 $
15	Direct	Jocelyne Dubois - Pierrepont Juillet-août 2026	2 520,00 $
16	Direct	Groupe Info Plus - Logiciel Pare-feu - **R-2026-07-210**	2 161,50 $
17	Direct	Groupe 132 - Élargissement intersection rue Industrielle **R-2026-07-226**	7 473,38 $

18	Direct	Groupe 132 - Rapiéçage des routes **R-2026-08-258**	17 773,83 $
19	Direct	Régie d'incendie Pierreville Saint-François-du-Lac - Quote-part 2026	34 131,00 $
20	Direct	Therrien Couture Jolicoeur - HP Services juridiques dossier général **R-2026-08-253**	1 196,32 $
21	Direct	Therrien Couture Jolicoeur - HP Services juridiques dossier enquête élection Québec **R-2026-08-252**	5 854,46 $
22	Direct	Techni-Consultant Inc. - HP Services d'ingénierie - Divers pavage **R-2026-08-257**	819,20 $
23	Direct	Techni-Consultant Inc. - HP Services d'ingénierie - Programmation TECQ **R-2026-08-257**	1 729,04 $
24	Direct	Les Gazons Tessier - Contrôle de la végétation aux étangs **R-2026-08-262**	1 448,69 $
25	Direct	Stantec - HP Services d'ingénierie - Étude assainissement eaux usées ND **R-2026-08-259**	2 874,38 $
26	Direct	Simo management inc. - Mesure des boues aux étangs **R-2026-08-260**	2 187,90 $
27	Direct	Comité des loisirs Saint-Bonaventure - Inscription tournoi de soccer	300,00 $
28	Direct	Vickie Larouche - Ligue de soccer (arbitrage125$, joueurs 712$)	837,00 $
29	Direct	Michel Deraspe - Divers CCU	250,00 $
30	Direct	ADMQ - Adhésion Munys **R-2026-04-106**	373,67 $
31	Direct	Aubin Pelissier - Remplacement système de ventilation centre communautaire **R-2026-08-265**	32 963,05 $
		Sous-total des factures déjà payées	**131 217,31 $**

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Tougas Isabelle - Déplacements août 2026	5,04 $
		Sous-total des factures déjà payées	**5,04 $**

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphone du mois d'août 2026	1 376,80 $
2		Hydro-Québec - Électricité du 13 août 2026	5 064,28 $
3		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois d'août 2026	10 762,50 $
4		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois d'août 2026	4 592,12 $
5		RREMQ - Remise régime de retraite du mois d'août 2026	4 482,32 $
6		Sogetel - Service Internet du mois d'août 2026	173,62 $
7		Telus Mobilité - Panneau numérique mois de juillet 2026	40,24 $
8		Telus Mobilité - Cellulaires bureau, voirie mois de juillet 2026	578,54 $
9		Visa - WHC domaine, Bravard cellulaire, Itunes, Microsoft, Cogeco	998,22 $
10		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40,24 $
		Sous-total des factures déjà payées	**28 108,88 $**

Fournisseurs 2026

1		Agritex - Écrous, boulons pour tracteur	10,66 $
2		Atelier d'usinage Joyal - Tige usinée pour tracteur	57,49 $
3		Aubin Pelissier - Ventilation centre communautaire **R-2026-08-265**	5 471,66 $
4		Boisvert Lyne - Poste Canada, Cellulaire	584,63 $
5		Boisvert Lyne - Déplacements: Bureau poste, pour vérificateur (3x), Buropro (2x), RDL, Amuse Gueule, Festival pour billets,	481,68 $
6		Boisvert Lyne - ND pour Hydro-Québec, Bell rang de L'Ile, recherche Bollard Manoir Trent, MRC Nicolet.	- $
7		Buropro - Photocopies noires 727 , couleurs 1897, humecteurs	123,70 $
8		Garda World - Caméra parc Martel **R-2025-06-212**	3 919,55 $
9		Dépanneur Pierreville - Essence camions	848,90 $
10		Dépanneur Ultramar - Diesel Tracteur	195,47 $
11		Location Équipements Raydan - Fil pour coupe herbe	45,94 $
12		Fonds d'information du territoire - Avis de mutation août 2026	30,00 $
13		Fontaine Mélanie - Subvention (Charlotte Lalancette)	300,00 $
14		Groupe Info Plus - Souris Logitech	51,73 $
15		Eurofins environex - Tests eau potable	1 305,26 $
16		Eurofins environex - Tests eaux usées	898,83 $
17		Fontaine Mélanie - Subvention (Rébéka Lalancette)	300,00 $
18		MRC Nicolet-Yamaska - Service inspection avril, mai, juin 2026	146,61 $
19		Municipalité Saint-François-Du-Lac - 4/4 versement arrosage contre les mouches noires	6 192,29 $
20		Patrick Morin - Pinceau, peinture, lames, vis, bois, chauffe-eau,	1 004,71 $
21		SaniDépôt - Fini à plancher et décapant	302,65 $
22		Régie IAEP Bas Saint-François - Consommation d'eau d'août 2026	21 133,90 $
23		RGMR Bas Saint-François - 8/12 versement quote-part 2026	21 691,26 $
24		Réseau Biblio - Reliure 02-07-2026 , reliure 20-08-2026	39,80 $
25		Déchi-Tech Mobile - 2 caissons de papier à déchiqueté	137,97 $

26		ADN Communication - Alertes municipales juillet 2026, août 2026	128,64 $
27		Sylvain Allard Béton et Fissures inc. - Pieds de trottoir sur la rue Georges **R-2026-06-188**	15 798,71 $
28		Arboriculture de Beauce Inc. - Émondé arbre au centre funéraire **R-2026-04-111**	2 069,55 $
29		Paysagement Précourt - Services d'horticulteur 4/4 versement **R-2026-05-150**	4 455,29 $
30		Paysagement Précourt - Services de pelouse 4/4 versement **R-2024-12-418**	4 396,35 $
31		Uline - Cendrier sur pied	435,39 $
32		Yvon Roy Entrepreneur Électricien (1986) Inc. - Central alarme municipalité et station de pompage	367,92 $
33		Yvon Roy Entrepreneur Électricien (1986) Inc. - Station de pompage feu et vol **R-2026-04-107**	1 862,60 $
34		Yvon Roy Entrepreneur Électricien (1986) Inc. - Centrale alarme bureau et bibliothèque	183,96 $
35		Yvon Roy Entrepreneur Électricien (1986) Inc. - Centrale alarme garage municipal **R-2026-04-107**	2 121,29 $
36		Rheault Mylène - Subvention Baseball (Nelson Desmarais)	47,11 $
		Sous-total des factures à payer	**97 141,50 $**

Total des factures du mois	**256 472,73 $**

PÉRIODE DE QUESTION

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

04. CRÉDIT DES FRAIS D'INTÉRÊTS À *GESTION GUILLAUME ROUILLARD INC.* ET À *ROUILLARD & FRÈRES* À LA SUITE D'UNE ERREUR ADMINISTRATIVE LORS DE L'ENVOI DE LA TAXE DE MUTATION

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2026-04-105 adoptait un crédit d'intérêts à *Gestion Guillaume Rouillard inc.* et ce suite à une erreur administrative en raison de l'envoi d'un compte à une mauvaise adresse;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 3 841,14 $ a déjà été crédité et que des frais d'intérêts supplémentaires avaient été omis lors du calcul, associé au matricule 5803-16-2337 ;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier matricule ainsi que cinq (5) autres numéros de matricule liés à la *Gestion Guillaume Rouillard inc.* et à *Rouillard & frères* sont admissibles à un remboursement des frais d'intérêts Les détails des crédits sont les suivants ;

Remboursement des frais d'intérêts suivants :

Matricule	Nom	Montant
5803-06-8510	*Gestion Guillaume Rouillard inc.*	817,47 $
5803-15-0090	*Gestion Guillaume Rouillard inc.*	18,85 $
5803-06-4159	*Rouillard & frères*	26,25 $
5803-06-8864	*Rouillard & frères*	78,02 $
5803-16-0991	*Rouillard & frères*	35,86 $
5803-16-2337	*Gestion Guillaume Rouillard inc.*	2 967,84 $

CONSIDÉRANT QUE les intérêts ont été calculés au 14 septembre 2026 et ne sont pas susceptibles d'être modifiés ;

EN CONSÉQUENCE,

2026-09-274 Il est proposé par le conseiller Yanick Allard
Appuyé par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remboursement des crédits mentionnés ci-haut à l'entreprise *Gestion Guillaume Rouillard inc.,* liés aux matricules : 5803-06-8510, 5803-15-0090 et 5803-16-2337 et à l'entreprise *Rouillard & Frères,* liés aux matricules : 5803-06-4159, 5803-06-8864, 5803-16-0991, pour un montant total de ± 3 944,29 $, répartis entre eux qui viennet s'ajouter au crédit octroyé de 3 841,14 $ en avril 2026, pour un total de 7 785,43 $.

05. MODIFICATION À LA RÉSOLUTION N° 2026-04-107 - AUTORISATION D'ACHAT ET D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE SÉCURITÉ POUR LE BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2026-04-107 autorisait l'achat et l'installation d'un système de sécurité du bureau municipal, du garage municipal et de la station de pompage ;

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été fait pour l'installation du garage municipal et de la station de pompage ;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été acceptées afin d'uniformiser le système de sécurité et l'utilisation de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 147871 émise le 13 août 2026 par l'entreprise *Yvon Roy entrepreneur électricien (1986) inc.* pour l'achat et l'installation d'une alarme incendie, d'un interphone ainsi que de caméras pour le bureau municipal, au montant de ± 6 055,46 $, taxes comprises;

EN CONSÉQUENCE,
2026-09-275 Il est proposé par le conseiller Martin Langevin
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la modification à la résolution n° 2026-04-107 pour les frais engendrés pour le système de sécurité du bureau municipal ;

QUE les conseillers présents autorisent le paiement de la facture n° 147871 à l'entreprise *Yvon Roy entrepreneur électricien (1986) inc.* pour un montant de ± 6 055,46 $, taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Projet Divers- Système de sécurité » 03 310 00 006

06. REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT N° 218-2021, POUR UN MONTANT DE 603 800 $ POUR LA RÉFECTION DU RANG DU HAUT-DE-LA-RIVIÈRE QUI VENAIT À ÉCHÉANCE LE 9 DÉCEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville avait adopté le règlement n° 218-2021 qui décrétait une dépense et un emprunt, au montant de 2 201 460 $ pour la réfection du rang du Haut-de-la-Rivière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit refinancer un montant de 1 057 000$ qui vient à échéance le 9 décembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un solde disponible de règlement d'emprunt fermé de 206 305, 40 $;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a aussi un surplus réservé pour le règlement n° 218-2021 au montant de 246 887, 09 $;

EN CONSÉQUENCE,
2026-09-276 Il est proposé par le conseiller Yanick Allard
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un refinancement pour le règlement n° 218-2021, au montant de 603 807,51 $, soit 603 800 $ qui venait à échéance le 9 décembre 2026 ;

QUE le montant du refinancement soit de 1 057 000$ moins le solde disponible de règlement d'emprunt fermé de 206 305, 40 $ et moins le surplus réservé de 246 887,09 $, donc le montant à refinancer serait de 603 807,51 $, mais nous arrondissons au montant de 603 800$.

07. AFFECTATION DE LA RÉSERVE DE L'HÔTEL TRAVERSY POUR COMPENSER LE PAIEMENT RELATIF AU FRAIS DE DÉMOLITION QUI ONT EU LIEU EN 2025

CONSIDÉRANT QUE les auditeurs ont comptabilisé la dépense relative au frais de démolition de l'Hôtel Traversy par Groupe 132 avec la facture no 9712 au montant net des taxes de 114 121,41 $ dans l'année financière 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les auditeurs refusent d'utiliser les fonds qui avaient été mis de côté dans la réserve financière pour l'Hôtel Traversy, puisque la résolution aurait dû être effectuée dans l'année financière 2025 et non en 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le rapport financier de la municipalité, il y aura une dépense de 114 121,41 $ en 2025, ce qui augmente les dépenses de 2025 et que l'affectation de réserve au montant de 114 121,41 $ sera comptabilisée dans l'année financière 2026, ce qui fera en sorte de crée un excédent en 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,
2026-09-277 Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'approuver qu'une affectation de surplus de 114 121,41 $ soit effectuée afin de compenser la dépense relative au frais de démolition de l'Hôtel Traversy puisque cette affectation de surplus a été créée pour le paiement des frais de démolition de l'Hôtel Traversy.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : «Poste Surplus aff. Hôtel Traversy » 59-130-00-007

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

08. AUTORISATION DE PAIEMENT À *EXCAVATION GAGNON ET FRÈRES INC.* POUR LE DÉCOMPTE PROGRESSIF #6 DES TRAVAUX DE GLISSEMENT DE TERRAIN DU RANG DE L'ÎLE

CONSIDÉRANT QUE les travaux des berges du rang de l'Île par l'entrepreneur *Excavation Gagnon et Frères inc.* ont débuté au mois d'août 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat adjugé pour lesdits travaux de stabilisation des berges du rang de l'Île sont au coût de 3 595 000 $, taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE le montant des directives de changement se totalise à 192 695,15 $, taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE le montant du contrat et des directives de changement se totalise à 3 785 325,18 $, taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs au dossier Tetra Tech QI Inc., recommande le versement pour le 6ième décompte progressif à l'entreprise *Excavation Gagnon et Frères inc*., en date du 25 août 2026, au montant de ± 2 251,48 $, taxes comprises;

EN CONSÉQUENCE,
2026-09-278 Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture n°40039 à l'entrepreneur *Excavation Gagnon et Frères inc.* pour les travaux de stabilisation des berges du rang de l'Île, en date du 25 août 2026, au montant de ± 2 251,48 $, taxes comprises ;

QUE des quittances pour les dénonciations de contrats doivent être reçues à la municipalité avant de libérer les fonds.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain Rg de l'Île » 03 310 00 004

VOIRIE MUNICIPALE

09. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FERME F & Y (2013) INC. POUR LE 2e FAUCHAGE DES ABORDS DES ROUTES

CONSIDÉRANT QUE le 2e fauchage des abords des routes a eu lieu au cours du mois d'août, et qu'il constitue la dernière opération de fauchage pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 135816 émise le 22 août 2026 par *Ferme F & Y (2013) INC.* pour la 2e coupe de fauchage des fossés au montant de ± 14 774,29 $, taxes comprises ;

EN CONSÉQUENCE,
2026-09-279 Il est proposé par le conseiller Martin Langevin
Appuyé par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 135816 de ± 14 774,29 $, taxes comprises, à la *Ferme F & Y (2013) inc.* pour la 2e coupe de la saison estivale 2026 ;

QUE la facture de de ± 14 774,29 $, taxes comprises inclus une surcharge de carburant de 287,44 $, taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Fauchage des routes » 02 320 02 521

10. OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT À L'ENTREPRISE LE CENTRE DU PONCEAU COURVAL INC. POUR L'ACHAT D'UN PONCEAU SITUÉ PRÈS DU 21, DU RANG DU PETIT-BOIS

CONSIDÉRANT QUE le ponceau situé près du 21, rang du Petit-Bois doit être remplacé ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la soumission no 5858 émise le 27 août 2026 par l'entreprise *Centre du Ponceau Courval inc.*, se détaillant comme suit ;

21, rang du Petit-Bois

3 Tuyaux 1500mm (59") X 6.9m (22'6") en plastique R-95	
Total (taxes comprises)	17 442,86 $

CONSIDÉRANT QUE le ponceau sera fabriqué en Polyéthylène haute densité dont la durabilité est supérieure à un tuyau en acier galvanisé ;

EN CONSÉQUENCE,
2026-09-280 Il est proposé par le conseiller Yanick Allard
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat et d'autoriser le paiement pour le remplacement du ponceau situé près du 21, rang du Petit-Bois à l'entreprise *Centre du Ponceau Courval inc.* pour un montant de ± 17 442,86 $, taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Ponts-Ponceaux-Fossés » 02 320 01 521

11. OCTROI DE CONTRAT À *GROUPE 132 INC.* POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SITUÉ PRÈS DU 21, RANG DU PETIT-BOIS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire octroyer le contrat pour les travaux de remplacement du ponceau situé près du 21, rang du Petit-Bois;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues se détaillent ainsi :

Groupe 132 inc.	12 072,38 $, taxes comprises
Les entreprises Bryan Cloutier inc.	20 182,48 $, taxes comprises

CONSIDÉRANT QUE la municipalité accepte la soumission de l'entreprise *Groupe 132 inc*. reçu le 2 septembre 2026, au montant de ± 12 072,38 $, taxes comprises ;

EN CONSÉQUENCE,
2026-09-281 Il est proposé par le conseiller Martin Langevin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat pour le remplacement du ponceau situé près du 21, rang du Petit-Bois à l'entreprise *Groupe 132 inc.* pour un montant de ± 12 072,38 $, taxes comprises ;

QUE les travaux seront effectués sous la supervision de l'inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Ponts-Ponceaux-Fossés » 02 320 01 521

12. AUTORISATION ACCORDÉE À MADAME LYNE BOISVERT, CPA, DIRECTRICE GÉNÉRALE, POUR LA PUBLICATION D'UN APPEL D'OFFRES SUR SEAO EN VUE DU RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS DE NOTRE MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit aller en appel d'offres pour l'entretien des chemins en période hivernale pour la saison 2026-2027 ou plus ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de publier un appel d'offres sur le site du SEAO pour le renouvellement de contrat de déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit mandater madame Lyne Boisvert, CPA, directrice générale afin qu'elle prépare et affiche l'appel d'offres qui contiendra toutes les clauses requises pour ce type d'octroi de contrat afin qu'elle procède à l'envoi sur SEAO ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire obtenir des soumissions pour une période d'un (1) an, ou de trois (3) ans en ajoutant une option de renouvellement de 2 ans ;

CONSIDÉRANT QUE si la Municipalité veut se prévaloir de son option de renouvellement de deux (2) ans supplémentaires, celle-ci pourrait décider après un (1) an de renouvellement de cesser ses ententes avec l'entrepreneur et de ne pas se prévaloir de son option de renouvellement pour la deuxième année ;

CONSIDÉRANT QU'un ajout sera apporté à la prochaine entente, garantissant l'utilisation de sel ou de mélange abrasif sur les surfaces des côtes et aux endroits appropriés et ce afin d'assurer la sécurité des usagers;

EN CONSÉQUENCE,
2026-09-282 Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Lyne Boisvert, CPA, directrice générale à publier un appel d'offres sur le site du SEAO pour le renouvellement de contrat de déneigement des chemins de la municipalité, pour l'année 2026-2027, ou plus.

13. AUTORISATION DE PAIEMENT À *TECHNI-CONSULTANT INC.* POUR L'ACCOMPAGNEMENT DU CONTRAT GRÉ À GRÉ CONCERNANT LE RESURFAÇAGE DES RUES

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2026-07-219 octroie le contrat à *Techni-Consultant inc.* pour l'accompagnement du devis des travaux de pavage 2026 et de l'inscription sur SEAO ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture nº 03469 de la firme *Techni-Consultant inc.*, en date du 31 août 2026, pour les honoraires professionnels dans le dossier de pavage 2026 au montant de ± 1 966,07 $, taxes comprises ;

EN CONSÉQUENCE,
2026-09-283 Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 03469 à la firme *Techni-Consultant inc.* pour l'accompagnement du contrat gré à gré concernant le resurfaçage des rues de la municipalité pour l'année 2026, au montant de ± 1 966,07 $, taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : «Honoraires professionnels » 02 320 00 411

14. AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE FORMATION SUR LE TRAVAIL SÉCURITAIRE EN ESPACE CLOS DESTINÉS AU PERSONNEL DE LA VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de service du village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil concernant une formation sur le travail sécuritaire en espace clos, qui aura lieu en novembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'une formation est obligatoire au Québec pour tout travailleur appelé à entrer ou à surveiller un travail dans un environnement confiné, conformément aux exigences de la CNESST ;

CONSIDÉRANT QUE nos deux employés à la voirie, Sylvain Bardier et Jérémie Bourbeau sont inscrits à cette formation qui vise à établir des méthodes de gestion des risques et à approfondir les techniques de travail en espaces confinés ;

CONSIDÉRANT QUE les frais de la formation seront déterminés selon le taux de participation et seront payables directement avec le village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil ;

EN CONSÉQUENCE,
2026-09-284 Il est proposé par le conseiller Martin Langevin
Appuyé par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'inscription de messieurs Sylvain Bardier et Jérémie Bourbeau à la formation sur le travail sécuritaire en espace clos, conformément aux exigences de la CNESST.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Congrès et Formations-Voirie » 02 320 00 454

15. OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT À VACUUM BOISCLAIR POUR LE POMPAGE DES FONDS DE BASSIN DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été octroyé un contrat de pompage des fonds de bassin pour l'usine d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux propositions, dont voici les détails :

Vacuum Boisclair	1 719,80 $, taxes comprises
Solutions Environnementales 360 Ltd.	2 123,52 $, taxes comprises

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a approuvé la facture nº 0142 reçu le 20 août 2026 par l'entreprise *Vacuum Boisclair* pour un montant de ± 1 719,80 $, taxes comprises, dans le but de favoriser l'économie locale ;

EN CONSÉQUENCE,
2026-09-285 Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat et d'autoriser le paiement pour le pompage des fonds de bassin, du secteur Notre-Dame, à l'entreprise *Vacuum Boisclair*, pour un montant de ± 1 719,80 $, taxes comprises

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R TEU ND » 02 414 00 521

16. ADOPTION DU BUDGET 2027 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BAS-SAINT-FRANÇOIS (R.I.E.A.P)

CONSIDÉRANT QUE la R. I. E. A. P. du Bas-Saint-François a déposé, en date du 4 septembre 2026, ses prévisions budgétaires pour l'année 2027, donc voici les détails ;

Quote-part

	2025	2026	2027
Quote-part de Pierreville	246 320 $	253 186 $	263 085 $
Total de la R.I.E.A.P	490 330 $	521 664 $	559 367 $

Fonds d'immobilisation

	2025	2026	2027
Quote-part de Pierreville	0 $	11 924 $	26 830 $
Total de la R.I.E.A.P	0$	20 975 $	47 194 $

Budget annuel (Quote-part + Fonds d'immobilisation)

	2025	2026	2027
Budget - Pierreville	246 320 $	265 110 $	289 915 $

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du document déposé ;

EN CONSÉQUENCE,
2026-09-286 Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les prévisions budgétaires révisées pour l'année 2027 de la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François pour la somme de 559 367 $ représentant pour les fonds généraux, avec une quote-part de 263 085 $ pour la municipalité de Pierreville, ce qui représente une hausse de 9 899 $;

ET d'approuver les prévisions budgétaires du fonds d'immobilisation de 47 194 $, correspondant à une quote-part de 26 830 $ pour la municipalité de Pierreville. Cela entraînerait une hausse des immobilisations de 14 906 $ par rapport aux prévisions budgétaires 2026;

QUE la quote-part de la municipalité de Pierreville pour l'année 2027 sera de 289 915 $ (263 085 $ + 26 830 $) comparativement pour l'année 2026 à 265 110 $, ce qui représente une augmentation de 24 805 $.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Achat eau – RIEAP Bas-St-François » 02 413 00 951 - « Contribution immo. - Régie eau » 02 413 01 95

HYGIÈNE DU MILIEU

17. AUTORISATION DE PAIEMENT À *ICR EXPERT* POUR LE NETTOYAGE ET L'INSPECTION DES CONDUITES ET DES REGARDS

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2025-06-199, la Municipalité octroyait le contrat de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égout pour le secteur de Pierreville et celui de Notre-Dame à la firme *ICR Expert* au coût de ± 153 450,58 $, taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *ICR Expert* a éprouvé quelques difficultés, puisqu'elle n'a pas été capable de localiser tous les regards d'égouts ;

CONSIDÉRANT QUE le coût final du contrat se totalise à 119 389,40 $, taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2026-01-29 autorisait le paiement d'une partie de la facture n°2814 et que ± 80 111,06 $ ont été payés en date du 27 janvier 2026, sur un total de la facture s'élevant à ± 88 978,51 $, taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de ± 8 867,45 $, sur la facture n°2814 devait être payé à la fin des travaux et que ce montant sera payé suite à la séance du conseil du 15 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'une facture supplémentaire a été émise afin de couvrir les travaux de nettoyage et d'inspection des conduites qui n'ont pu être finalisés en 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE ceci représente le dernier versement du contrat adopté par la résolution n° 2025-06-199 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n°3292, émise le 1er août 2026, par *ICR Expert*, pour la finalisation du nettoyage et d'inspection des conduites d'égout secteur Pierreville et secteur Notre-Dame, au montant de ± 30 410,89 $, taxes comprises ;

EN CONSÉQUENCE,
2026-09-287 Il est proposé par le conseiller Yanick Allard
Appuyé par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 3292 en date du 1er août 2026 à *ICR Expert* pour un montant de ± 30 410,89 $ taxes comprises ;

QUE la somme restante de ± 8 867,45 $, de la facture n°2814, sera également déboursée, puisque la compagnie *ICR Expert* à finalisé l'entièreté de son mandat ;

QUE les coûts soient assumés par les citoyens des secteurs de Pierreville et Notre-Dame selon la proportion suivante soit 11 % pour le secteur Notre-Dame pour la facture no 2814 pour un montant de 88 978,51 $ taxes comprises et ainsi 89 % pour le secteur de Pierreville pour cette même facture ;

QUE la facture no 3292 de± 30 410,89 $, taxes comprises sera assumée en entier par le secteur de Pierreville.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires – TEU Pville » 02 414 10 411« Honoraires – TEU ND » 02 414 00 411

18. AUTORISATION DE PAIEMENT À *TECHNI-CONSULTANT INC.* POUR L'ACCOMPAGNEMENT DU DOSSIER DE NETTOYAGE ET L'INSPECTION DES CONDUITES RELATIVEMENT À L'OCTROI DE CONTRAT DE ICR EXPERT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait appel à la firme *Techni-Consultant Inc.* pour un devis de services professionnels du nettoyage et de l'inspection des conduites ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une facture n°03476 de la firme *Techni-Consultant inc.* en date du 31 août 2026, au montant de ± 1 310,72 $, taxes comprises ;

EN CONSÉQUENCE,
2026-09-288 Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 03476, de la firme *Techni-Consultant Inc.* pour les services professionnels de nettoyage et de l'inspection des conduites, au montant de ± 1 310,72 $, taxes comprises ;

QUE les coûts soient assumés par les citoyens des secteurs de Pierreville et Notre-Dame selon la proportion suivante soit 11 % pour le secteur Notre-Dame pour la facture no 2814 pour un montant de 88 978,51 $ taxes comprises et ainsi 89 % pour le secteur de Pierreville pour cette même facture.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires Professionnels TEU Pville » 02 414 10 411 et « Honoraires Professionnels TEU ND » 02 414 00 411

19. DEMANDE DE M. FRANCIS LABONTÉ – *CONSTRUCTION LABONTÉ INC.* - BRANCHEMENT DU LOT 5 473 833 AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT MUNICIPAL – RUE GEORGES

CONSIDÉRANT QUE monsieur Francis Labonté, représentant de l'entreprise *Construction Labonté inc.*, qui est propriétaire du terrain situé sur le lot 5 473 833 (rue Georges) relatif au matricule 5803 35 6901, a fait une demande de raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout municipal de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité est en accord avec ladite demande de raccordement ;

EN CONSÉQUENCE,
2026-09-289 Il est proposé par le conseiller Yanick Allard
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout municipal du terrain situé sur le lot 5 473 833 relatif au matricule 5803 35 6901 et ce, selon la règlementation établie par la Municipalité ;

QUE les frais de raccordement, c'est-à-dire le matériel et la main-d'œuvre, ainsi que tous les frais afférents selon le règlement n° 244-2023 seront payés par le propriétaire du lot 5803 35 6901 relatif au matricule 5803 35 6901 ;

QUE les travaux seront effectués sous la supervision de l'inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier.

20. AUTORISATION DE PAIEMENT À *STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE* POUR DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES ET DES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DU SECTEUR NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2023-02-83 mandatait la firme *Stantec Experts-conseils ltée* pour les services professionnels en ingénierie, pour la réalisation d'études préliminaires et des relevés topographiques pour l'assainissement des eaux usées secteur Notre-Dame dans le cadre du programme PRIMEAU sous-volet 1.1 au montant total de ± 97 153,88 $;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 2133920 émise le 2 septembre 2026 par *Stantec Experts-conseils ltée,* au montant de ± 4 484,03 $ taxes comprises, donc voici les détails ;

Collecte des données (Item 4.20) tâche n°200

Sous-tâche : Relevés topographiques (Item 4.2), tâche n°200.200

Les taxes sont comprises dans les montants suivants.

Tâche exécutée	Total facturé	Facturé antérieurement	Montant en cours
100%	13 797,00 $	11 497,50 $	2 299,50 $

Conception préliminaire (Item 4.5), tâche n°300

Les taxes sont comprises dans les montants suivants.

Tâche exécutée	Total facturé	Facturé antérieurement	Montant en cours
70%	9 657,90 $	7 473,38 $	2 184,52 $

EN CONSÉQUENCE,

2026-09-290 Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 2133920 à l'entreprise *Stantec Experts-Conseils Ltée,* pour la réalisation d'études préliminaires et des relevés topographiques pour l'assainissement des eaux usées secteur Notre-Dame dans le cadre du programme PRIMEAU, au montant de ± 4 484,03 $, taxes comprises ;

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration du secteur Notre-Dame ainsi que les adresses civiques concernées qui participent à l'étude.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 009

21. AUTORISATION DE PAIEMENT À L'ÉCOCENTRE *ÉCO MP INC.* POUR LE TROISIÈME VERSEMENT DE L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2024-12-437 la municipalité de Pierreville a signé, pour l'année 2025-2026, une entente de services d'écocentre avec l'entreprise *ÉCO MP Inc.* afin de permettre aux citoyens de Pierreville d'utiliser l'écocentre situé au 5, rue Industrielle ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n^{o} 733, émise le 1er septembre 2026 par *ÉCO MP Inc.,* relative au 3^{e} versement pour les services d'écocentre de l'année 2026, au montant de ± 7 805,23 $, taxes comprises ;

EN CONSÉQUENCE,

2026-09-291 Il est proposé par le conseiller Martin Langevin
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n^{o} 733 de ± 7 805,23 $, taxes comprises à titre de troisième versement pour les services d'écocentre de l'année 2026, à l'entreprise *ÉCO MP Inc.*

QUE la Municipalité demande à *ECO MP Inc.* conformément aux termes de l'accord de fournir la liste des citoyens qui ont déposé des encombrants à l'écocentre avec les dates fréquentations et ce pour l'année 2026.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :« Écocentre » 02 453 00 951

22. AUTORISATION DE PAIEMENT À *TECHNI-CONSULTANT INC.* POUR LA DÉMARCHE DÉCOULANT DE L'ATTESTATION ASSAINISSEMENT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2026-07-233 mandate la firme *Techni-Consultant inc.* pour l'accompagnement de la démarche de l'attestation assainissement municipal pour les eaux usées du secteur Pierreville, au montant estimé de ± 10 060,32 $ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture nº 03498, émise le 9 septembre 2026 par *Techni-Consultant inc.,* concernant la démarche découlant de l'attestation d'assainissement municipal, au montant de ± 4 736,97 $, taxes comprises ;

EN CONSÉQUENCE,
2026-09-292 Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLUE à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 03498, à *Techni-Consultant inc*, concernant la démarche découlant de l'attestation d'assainissement municipal, au montant de ± 4 736,97 $, taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires – TEU Pville » 02 414 10 411

23. MANDAT À *TECHNI-CONSULTANT INC*, POUR L'ANALYSE DES DEMANDES DE SOUMISSION SUR SEAO CONCERNANT LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE SOIT POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DURANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS DE DÉPHOSPHATATION À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE PIERREVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit lancer un appel d'offres pour des services professionnels en ingénierie soit pour la préparation des plans et devis et services durant la construction ainsi que l'installation d'équipements de déphosphatation à la station d'épuration des eaux usées du secteur de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de publier un appel d'offres sur le site du SEAO pour ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit mandater Madame Lyne Boisvert, CPA, directrice générale, afin qu'elle procède à l'envoi sur SEAO de l'appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE,
2026-09-293 Il est proposé par le conseiller Yanick Allard
Appuyé par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Lyne Boisvert, CPA, directrice générale, à publier un appel d'offres sur le site du SEAO pour des services professionnels en ingénierie soit pour les plans et devis et services durant la construction ainsi que l'installation d'équipements de déphosphatation à la station d'épuration des eaux usées du secteur de Pierreville.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires professionnels TEU Pierreville » 02 414 10 411

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

24. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 275-2026

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Yanick Allard , à l'effet qu'à une date ultérieure sera adopté avec dispense de lecture le règlement 275-2026 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage no 160-2017 de façon à permettre les habitations de type trifamiliale isolée, dans la zone H-01 :

Groupe habitation II (H2)
c) Trifamiliale isolée : habitation ne comprend que 3 logements, dégagée de toute autre habitation.

25. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 275-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 160-2017 POUR LA CONSTRUCTION D'UN TRIPLEX SUR LA RUE PIERRE-HERTEL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire modifier les usages de la zone H-01 ;

CONSIDÉRANT QUE les pouvoirs attribués par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparait nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement puisque la vision de la Municipalité est de favoriser la densification des milieux urbains ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables que la Municipalité de Pierreville modifie le règlement de zonage n° 160-2017 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement n° 275-2026 a été donné lors de la séance du conseil tenue le 15 septembre 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,
2026-09-294 Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents,
QUE le Conseil de la Municipalité de Pierreville décrète et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Modifier la grille des usages de la zone H-01 de l'annexe 3 du règlement de zonage 160-2017 afin de permettre :

Groupe habitation II (H2)
c) Trifamiliale isolée : habitation ne comprenant que 3 logements, dégagée de toute autre habitation.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

STATUT DU RÈGLEMENT

Avis de motion	15-09-2026
Adoption du premier projet	15-09-2026
Avis public de consultation	16-09-2026
Assemblée de consultation	29-09-2026
Adoption du deuxième projet	
Adoption du règlement	
Avis de la MRC	
Entrée en vigueur	

_____
Michel Deraspe, maire

_____
Lyne Boisvert, CPA
Directrice générale, greffière-trésorière

26. AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE PUBLIER LA VENTE DE TERRAIN DU 590, RANG DU HAUT-DE-LA-RIVIÈRE – AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES AU PUBLIC DANS UN JOURNAL LOCAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville possède le terrain du 590, rang du Haut-de-la-Rivière et ce, suite à la cession dudit terrain du propriétaire à la municipalité en raison du glissement de terrain potentiel entre le 590 et le 620, rang du Haut-de-la-Rivière ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de stabilisation de talus du rang du Haut-de-la-Rivière se sont terminés en novembre 2025 et que les risques de glissement de terrain ne représentent plus une menace ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite vendre le terrain du 590, rang du Haut-de-la-Rivière à l'acquéreur proposant le prix le plus élevé;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Municipalité a choisi de lancer un appel d'offres pour le terrain du 590, rang du Haut-de-la-Rivière et que la transaction est conditionnelle à la construction d'une habitation afin d'accueillir une famille supplémentaire dans la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,
2026-09-295 Il est proposé par le conseiller Yanick Allard
Appuyé par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale à mettre en vente le terrain ;

QUE la municipalité a reçu l'autorisation de publier une annonce de vente pour le terrain situé au 590, rang du Haut-de-la-Rivière dans un journal local ;

QUE la vente de cette propriété est conditionnelle à la construction d'une habitation et d'un garage dans les six (6) mois à compter de la date de la résolution de la vente du terrain.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Publicité et information - Journaux » 02 621 00 341

27. MANDAT À *LAFOND OUELLET PRIVÉ NOTAIRES* POUR L'AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA VENTE DU TERRAIN DU 590, RANG DU HAUT-DE-LA-RIVIÈRE ET POUR QUE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET LE MAIRE PUISSENT SIGNER L'ACTE DE VENTE

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Sécurité publique a accordé une aide financière pour l'attribution d'une allocation de départ aux citoyens concernés qui s'engagent à céder leur terrain à la Municipalité de Pierreville, en raison du risque de glissement de terrain ;

CONSIDÉRANT QUE par le fait même, la municipalité est devenue propriétaire du terrain situé au 590, rang du Haut-de-la-Rivière, grâce à cette allocation de départ ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété concernée a comme matricule 6100 38 1522 ;

CONSIDÉRANT QU'afin de conclure la transaction immobilière concernant la vente du terrain, nous devons faire appel à un cabinet de notaires ;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet *Lafond Ouellet Privés, notaires*, a été mandaté pour la signature de l'acquisition de ce terrain, la municipalité désigne Me Charles Privé, notaire, pour conclure la vente de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Michel Deraspe, maire et Madame Lyne Boisvert, directrice générale, devront apposer leur signature sur les documents liés à la transaction immobilière, en représentation de la municipalité de Pierreville ;

EN CONSÉQUENCE

2026-09-296 Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Me Charles Privé, notaire afin de compléter la vente du terrain, pour la propriété au 590, rang du Haut-de-la-Rivière ;

QUE l'ensemble des conseillers présents autorise Me Charles Privé à signer la documentation nécessaire ;

D'AUTORISER le maire, Monsieur Michel Deraspe et la directrice générale, Madame Lyne Boisvert, à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville tous les documents permettant la vente du 590, rang du Haut-de-la-Rivière.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires professionnels- Services juridiques » 02 621 00 412

28. MANDAT À *LAFOND OUELLET PRIVÉ NOTAIRES* POUR L'AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA VENTE DU TERRAIN DU 620, RANG DU HAUT-DE-LA-RIVIÈRE ET POUR QUE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET LE MAIRE PUISSENT SIGNER L'ACTE DE VENTE

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Sécurité publique a accordé une aide financière pour l'attribution d'une allocation de départ aux citoyens concernés qui s'engagent à céder leur terrain à la Municipalité de Pierreville, en raison du risque de glissement de terrain ;

CONSIDÉRANT QUE par le fait même, la municipalité est devenue propriétaire du terrain situé au 620, rang du Haut-de-la-Rivière, grâce à cette allocation de départ ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété concernée a comme matricule 6100 47 4240 ;

CONSIDÉRANT QU'afin de conclure la transaction immobilière concernant la vente du terrain, nous devons faire appel à un cabinet de notaires ;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet *Lafond Ouellet Privés, notaires*, a été mandaté pour la signature de l'acquisition de ce terrain, la municipalité désigne Me Charles Privé, notaire, pour conclure la vente de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Michel Deraspe, maire et Madame Lyne Boisvert, directrice générale, devront apposer leur signature sur les documents liés à la transaction immobilière, en représentation de la municipalité de Pierreville ;

EN CONSÉQUENCE
2026-09-297 Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Me Charles Privé, notaire afin de compléter la vente du terrain, pour la propriété au 620, rang du Haut-de-la-Rivière ;

QUE l'ensemble des conseillers présents autorise Me Charles Privé à signer la documentation nécessaire ;

D'AUTORISER le maire, Monsieur Michel Deraspe et la directrice générale, Madame Lyne Boisvert, à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville tous les documents permettant la vente du 620, rang du Haut-de-la-Rivière.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires professionnels- Services juridiques » 02 621 00 412

LOISIRS ET CULTURE

29. AUTORISATION À LYNE BOISVERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE À AFFICHER LE POSTE DE TECHNICIEN(NE) EN LOISIRS ET EN DÉVELOPPEMENT DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDERANT QUE selon la résolution n° 2026-04-109, l'agente responsable des loisirs et du développement de la vie communautaire a exprimé le souhait d'être mutée au poste d'agente aux communications et aux greffes, à la suite du départ d'une collègue de ce service ;

CONSIDERANT QUE le poste d'agente aux loisirs est inoccupé depuis la séance du conseil du 14 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire faire l'embauche d'un ou d'une technicienne en loisirs et en développement de la vie communautaire pour la municipalité de Pierreville ;

EN CONSÉQUENCE,
2026-09-298 Il est proposé par le conseiller Martin Langevin
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale/greffière/trésorière à procéder à la publication d'appel de candidature pour l'embauche d'un ou d'une technicienne en loisirs et en développement de la vie communautaire.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Salaire agente Loisirs et la vie communautaire » 02 701 93 141

30. AUTORISATION DE PAIEMENT À *PLOMBERIE CG* POUR LE REMPLACEMENT GOUTTIÈRES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE les gouttières du Centre communautaire de Pierreville, situé au 44, rue Maurault, étaient obstruées et dataient des années de construction du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Plomberie CG* a effectué le remplacement de la tuyauterie existante ainsi que l'installation du nouveau système conformément aux exigences recommandées ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 317 émise le 19 août 2026 par l'entreprise *Plomberie CG* pour le remplacement des gouttières du Centre communautaire, au montant de ± 6 055,72 $, taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la facture comprend des frais de location de nacelle et du transport de celle-ci. Ces frais s'élèvent à 1 090,54 $ et 114,98 $, respectivement, après application des taxes ;

EN CONSÉQUENCE,
2026-09-299 Il est proposé par le conseiller Yanick Allard
Appuyé par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 317 à *Plomberie CG* pour le remplacement du système de gouttières du Centre communautaire, au montant de ± 6 055,72 $, taxes comprises ;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R Centre communautaire » 02 701 20 522

31. AUTORISATION DE PAIEMENT ET DE PARTICIPATION - RENCONTRE D'AUTOMNE 2026 - RÉSEAU BIBLIO CQLM AINSI QUE LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE KILOMÉTRAGE

CONSIDÉRANT QUE le Réseau BIBLIO CQLM invite l'équipe de la bibliothèque de Pierreville à participer au rendez-vous annuel des bibliothèques membres du Réseau BIBLIO CQLM qui aura lieu le 16 octobre 2026 de 8 h 30 à 15 h 30 à l'école Chavigny de Trois-Rivières ;

CONSIDÉRANT QUE cette journée a pour objectif d'offrir une expérience de divertissement, d'enseignement, de réflexion et de discussion avec des collègues de l'équipe du Réseau BIBLIO CQLM. ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription de 45,99 $, taxes comprises, par personne et les frais de transport associés au déplacement ;

EN CONSÉQUENCE,
2026-09-300 Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de ± 91,98 $, taxes comprises, pour l'inscription de mesdames Chantal Bellamy et Danielle Poudrette ainsi que les remboursements des frais de kilométrage pour le rendez-vous annuel des bibliothèques membres du Réseau BIBLIO CQLM.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Colloque CRSBP - Bibliothèque » 02 702 30 454

32. OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE SOCCER

CONSIDÉRANT QUE le terrain de soccer situé sur le terrain des Loisirs du secteur Notre-Dame nécessite une remise en état après la récente saison de soccer 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire octroyer le contrat reçu par la soumission émise le 24 août 2026, de l'entreprise Pelou-tech inc., pour les travaux nécessaires du terrain de soccer, au montant de ± 5 183,07 $, taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la soumission nº 2027945, émise le 10 septembre 2026 par *Distribution Eco Inc.,* pour la livraison et l'achat de 48 verges de terre à jardin, au montant de ± 2 307,41 $, taxes comprises ;

EN CONSÉQUENCE,
2026-09-301 Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat et d'autoriser le paiement à *Pelou-tech inc.* pour la remise en état des terrains de soccer situés au terrain des Loisirs, pour un montant total ± 5 183,07 $, taxes comprises ;

Et d'autoriser le paiement à *Distribution Eco Inc.,* pour la livraison et l'achat de 48 verges de terre à jardin, au montant de ± 2 307,41 $, taxes comprises.

QUE les coûts totaux pour le réaménagement du terrain de soccer seront de ± 7 490,48 $, taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Loisirs Pierreville - Soccer » 02 701 52 690

33. AUTORISATION DE PAIEMENT À *SOLIDEL* POUR L'ACHAT DE BOLLARDS ET D'UN ABRI SOLAIRE AU PARC LAFRENIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce projet fait partie d'un protocole d'entente relatif à l'octroi d'une subvention dans le cadre du projet « Signature innovation de la MRC de Nicolet-Yamaska- un territoire en transition» ;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 35 000 $ est allouée dans le cadre de ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la soumission, émise par *Solidel*, pour l'achat de dix bollards et d'un abri solaire pour le parc Lafrenière, au montant de ± 54 607,38 $, taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission se détaille comme suit :

- Dix (10) bollards solaires horizon - 36 pouces
- Un (1) abri solaire Solea 8pi x 8pi
- Dix (14) pieux vissés pour les bollards et l'abri solaire
- Quatre (4) têtes de pieux pour l'abri solaire
- Transport et installation

EN CONSÉQUENCE,
2026-09-302 Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à *Solidel,* pour l'acquisition de dix (10) bollards et d'un abri solaire pour le parc Lafrenière, pour un montant total ± 54 607,38 $, taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Parc Lafrenière » 03 310 01 007

34. AFFAIRES NOUVELLES

35. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS**
    a. Procès-verbal du 22 juin 2026 ;
    b. Rapport pour les matières résiduelles et commerciales pour le mois de août 2026 : pour le résidentiel 46,97 tm, pour le commercial 22,68 tm ;
    c. Rapport pour les matières compostables pour le mois de août 2026 ;
2. **CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUCHES NOIRES**
    a. Rapport juillet 2026 ;
    b. Rapport août 2026 ;

36. MOT DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy, Josée Bussières et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Yanick Allard et Martin Langevin ainsi que monsieur le maire Michel Deraspe font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

PÉRIODE DE QUESTION

37. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026-09-303 Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à : 20 : 28

Michel Deraspe	***Lyne Boisvert, CPA***
Maire	*Directrice générale/ greffière/trésorière*